

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

SEPTIÈME ANNÉE N° 619 DU 26 JUILLET 2012

1801/2012 : 211<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## LA CITATION DE LA SEMAINE

« Il faut tout refuser aux juifs comme nation, et accorder tout aux juifs comme individus. Il faut qu'ils ne fassent dans l'État ni un corps politique ni un ordre ; il faut qu'ils soient individuellement citoyens».

COMTE CLERMONT TONNERRE( 1789)



**LE GOUVERNEMENT ET LE PEUPLE CUBAIN  
ONT COMMEMORÉ  
LE 59<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE  
L' ATTAQUE DE LA CASERNE DE MONCADA**



## À LA UNE

### LE PEUPLE CUBAIN COMMEMORE LE 59<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ATTAQUE DES CASERNES DE MONCADA

Le président des Conseils d'État et des ministres, Raul Castro, a présidé à Guantánamo, le meeting central à l'occasion, ce 26 juillet du 59<sup>e</sup> anniversaire de l'attaque des casernes Moncada à Santiago de Cuba et Carlos Manuel de Céspedes à Bayamo, action qui a marquée le début de la lutte armée contre la dictature de Batista. Des milliers d'habitants de Guantánamo se sont rendus sur la Place Mariana Grajales avant l'aube. Le meeting a commencé à 7 heures piles du matin. Dans une brève intervention au terme du discours prononcé par le premier vice président, José Ramón Machado Ventura, Raul Castro a confirmé la vocation pacifiste du peuple cubain et il a fait savoir que Cuba était prête à discuter avec les États-Unis de tous les thèmes sur un pied d'égalité. Il a signalé : "Une fois de plus, je proclame ici, notre vocation pacifiste. Nous n'avons aucun intérêt à faire du mal à qui que ce soit, mais nous défendons notre peuple. Notre peuple se défend. Il sait le faire. Il ne faut dire à personne ce qu'il faut faire, tout le monde sait ce qu'il doit faire à chaque moment. Nous les Cubains nous sommes des gens pacifiques, nous aimons danser et chanter. Ici le changüi, à Santiago, la conga, ailleurs, un autre rythme, nous aimons établir des liens d'amitié avec tout le monde, y compris le peuple des États-Unis, mais une chose est certaine. Comme l'a dit un paysan, ce peuple a son caractère. S'ils veulent établir une confrontation avec nous, espérons que ce sera uniquement en base-ball ou dans un autre sport, mais surtout en base-ball où parfois ils gagnent, parfois nous. Pas sur d'autres plans. Respectons nous. On ne peut pas diriger le monde, c'est une folie, et encore moins basé sur un mensonge répété au style de Goebbel, le ministre de Propagande Nazie aux temps d'Hitler, en Allemagne. Quant ils voudront la table est servie, nous le leur avons fait

savoir par la voie diplomatique. S'ils veulent discuter, nous discuterons, s'ils veulent aborder des questions concernant ce qu'ils appellent la démocratie, la liberté de presse, les droits humains, nous sommes prêts à en discuter, mais sur un pied d'égalité, parce que nous ne sommes pas une colonie, nous ne sommes pas de marionnettes de qui que ce soit. Nous allons discuter aussi les problématiques étasuniennes. Nous discuterons de tout ce qu'ils voudront, sur Cuba et les Etats-Unis et sur leurs alliés d'Europe occidentale, fondamentalement. Entre temps, nous avons la cavalerie prête...au cas où. Pour sa part José Ramón Machado Ventura a félicité les habitants de la province de Guantánamo pour les résultats socio-économiques obtenus cette dernière année. Il a fait savoir que les Cubains ne renonceront jamais à récupérer la portion de leur territoire, occupée illégalement par les États-Unis. Dans une autre partie de son discours José Ramón Machado Ventura a signalé: Comme la Révolution l'a fait invariablement, chaque décision transcendantale, sera consultée avec les travailleurs, qui sont chargés de la mener à bien, avec tout le peuple chaque fois que cela s'avérera nécessaire. Nous continuerons à avancer sur cette voie, à faire les changements qu'il faudra faire, sans céder aux pressions des ennemis et en faisant face à chaque agression. » Le second Secrétaire du Parti Communiste de Cuba a mis l'accent sur la solidarité internationale croissante avec Cuba et en particulier avec la cause des 5 antiterroristes cubains emprisonnés aux États-Unis pour avoir lutté contre le terrorisme. Il a signalé : « Nous ne sommes pas seuls dans cette bataille décisive pour préserver notre droit à l'indépendance et à une vie digne. Nous comptons sur d'innombrables femmes et hommes honnêtes dans tous les coins de la planète qui nous offrent leur solidarité. La vérité et la justice l'emportent tôt où tard. Le soutien chaque fois croissant à la juste cause de nos 5 héros est une preuve de cette solidarité. Nous confirmons à nos chers frères, la reconnaissance de leurs compatriotes pour leur attitude digne et courageuse et nous nous engageons à ne pas abandonner la lutte tant qu'ils ne rentreront pas définitivement à la patrie. Nous avons aussi l'appui et l'amitié de nombreux gouvernements et organisations progressistes, en particulier l'ALBA, le Venezuela et son leader, le Commandant Hugo Chávez, un grand ami de Cuba. Nous pouvons dire aujourd'hui que le sacrifice des martyrs du 26 juillet et de ceux qui sont tombés avant ou après, en défense de la justice et la liberté, n'a pas été en vain. De même que ceux qui n'ont pas laissé mourir l'Apôtre, le jour de la Sainte Anne, à l'occasion du centenaire de sa naissance, les générations actuelles et futures de révolutionnaires nous poursuivront l'œuvre des héros de la Patrie. » La Place Mariana Grajales a été inaugurée le 26 juillet 1985, cela fait aujourd'hui 27 ans, à l'occasion de la célébration dans cette province de l'Est, pour la première fois, de la Journée de la Rébellion Nationale.

**Citons parmi les nombreuses réactions :** Le président du NICARAGUA, Daniel Ortega s'est référé, dans un message de félicitations qu'il a adressé au peuple cubain et aux autorités à l'occasion de la Journée de la Rébellion Nationale, à la portée du 26 juillet pour l'Amérique Latine. Dans sa lettre, adressée au leader historique de la Révolution, Fidel Castro et au Général d'Armée Raul Castro, Daniel Ortega souligne que la Moncada a marqué une nouvelle aube, une nouvelle conscience dans notre continent. "Des décennies se sont écoulées au cours desquelles, la vision de Fidel, de Raul à la tête du mouvement de libération de leur peuple a prouvé non seulement sa raison historique, mais aussi sa condition de pierre angulaire de la Révolution latino-américaine et caribéenne -a-t-il signalé. Daniel Ortega souligne que depuis lors Cuba a ouvert chaque tour des chemins pour l'éducation, la science, la culture, la santé, en proposant un modèle basé sur la justice sociale, les pleins droits, modèle qui a réveillé le continent. Par les temps qui courent, caractérisés par d'immenses défis pour l'intelligence, la sensibilité et la rationalité politique, nous saluons avec respect, reconnaissance et enthousiasme croissant, les acquis de la Révolution cubaine- souligne Daniel Ortega dans son message. Il a auguré la réussite de la nouvelle phase de l'économie cubaine, menée par le Parti, le gouvernement et le peuple sur la base des principes du Socialisme. Le Président DE LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE a adressé à RAUL CASTRO un message de félicitations en soulignant toute l'importance de cette attaque pour le développement de la lutte pour la souveraineté en Amérique et dans la Caraïbe.

## LA RÉDACTION



## AFFAIRES NATIONALES

### ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ, TECHNOLOGIE

#### ÉVALUATION PAR L'OFCE DU PROJET ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

L'Observatoire français des conjonctures économiques a présenté hier son évaluation du projet économique du gouvernement. Il estime que la recherche d'un retour trop rapide à l'équilibre aura un effet récessif important. L'OFCE plaide pour que la règle soit le retour à l'équilibre structurel. On ne pourra pas tout avoir. Il faudra choisir entre le retour à un déficit public nul dès 2017 ou un chômage en baisse, selon l'évaluation du projet économique du gouvernement présentée hier par l'Observatoire

français des conjonctures économiques. Le diagnostic de l'OFCE est assez sombre. Si aucun changement de cap n'est envisagé - et donc si l'objectif d'un déficit public nul en 2017 est maintenu coûte que coûte -, la rigueur budgétaire pèsera lourdement sur la croissance et l'emploi. Ainsi la quête de l'équilibre budgétaire, qui a fait l'objet de moult promesses tant à gauche qu'à droite durant la campagne présidentielle, pourrait amputer « l'activité de 1 % » et supprimerait in fine plus de 160.000 emplois sur le quinquennat. « La solution la plus intelligente consisterait plutôt à revenir à un objectif moins coûteux, à arrêter la politique d'austérité une fois le seuil de 0,5 % (de PIB) de déficit structurel atteint », estime Xavier Timbeau, directeur du département analyse et prévision de l'OFCE. La notion de déficit structurel, sur laquelle s'appuie d'ailleurs la règle d'or du traité européen, permettrait d'écarter les effets liés à la conjoncture. En clair : chercher à éliminer le déficit quel que soit le niveau de la croissance est jugé dangereux. Ce qu'il faut, c'est se rapprocher de l'équilibre structurel, même si cela doit se traduire par un déficit nominal en 2017. L'OFCE estime aussi que ramener le déficit à 3 % de PIB dès 2013 nécessitera 10 milliards de mesures de redressement de plus qu'estimé par Bercy début juillet.

L'OFCE s'est aussi livré à une analyse exhaustive des conséquences budgétaires de 11 mesures phares envisagées par le gouvernement. Là aussi le bilan est en demi-teinte. L'impact sur l'emploi devrait être plus limité qu'espéré, les effets d'aubaine (emplois qui auraient été de toute façon créés) étant souvent très importants et coûteux. Les 500.000 contrats de génération (un CDI pour un jeune et le non-licenciement d'un senior de plus de 55 ans en contrepartie d'une exonération de charges patronales sur le jeune embauché) permettraient de créer réellement entre 50.000 et 100.000 emplois pour un coût compris entre 1,2 et 4,4 milliards d'euros. Les 150.000 emplois d'avenir (proposés aux jeunes au chômage) seraient plus efficaces à court terme, entraînant la création réelle de 100.000 postes en deux ans. Mais, là encore, une telle mesure coûterait cher : 3,45 milliards.

Par contre, la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires « ne dégraderait pas le marché du travail » créant même 18.000 emplois tout en permettant de réduire le déficit de 5,2 milliards en 2014. La réforme de la réforme des retraites (permettant un départ anticipé pour carrières longues) « n'apparaît pas aberrante dans la conjoncture actuelle », juge aussi l'OFCE. La hausse prévue de 0,5 point des cotisations retraite permettra de la financer sans trop de problèmes. Enfin le « coup de pouce » au SMIC entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet, ne « détruirait finalement que très peu d'emplois » (1.400 postes).

**PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**



## AFFAIRES INTERNATIONALES

### SOCIETE MONDIALE

#### L'OMS PROPOSE UN CADRE D'ACTION MONDIAL POUR RENFORCER LA LUTTE CONTRE L'HÉPATITE

L'hépatite virale, une inflammation du foie tue environ un million de personnes par an. A l'approche de la Journée mondiale contre l'hépatite, qui sera observée le 28 juillet et dont le thème est cette année «Plus proche qu'on ne croit», l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a invité jeudi les gouvernements à intensifier leurs efforts de lutte contre l'hépatite virale, une inflammation du foie qui tue environ un million de personnes par an. On estime en outre que 500 millions de personnes souffrent de maladies chroniques liées à l'hépatite, une cause majeure du cancer du foie et de la cirrhose. «Dans l'immense majorité des cas, les personnes infectées par l'hépatite ne s'en aperçoivent pas et ne sont pas diagnostiquées, ni traitées », explique le Dr Sylvie Briand, du Département de l'OMS chargé des pandémies et des épidémies. « Ce n'est qu'en faisant mieux connaître les différentes formes d'hépatite et les moyens de prévention et de traitement que l'on pourra prendre les premières mesures pour endiguer complètement la maladie et sauver des milliers de vie », a-t-elle ajouté. Compte tenu de l'ampleur de l'épidémie – une personne infectée sur 12 dans le monde – et des progrès récents dans la prévention et le traitement, l'Assemblée mondiale de la Santé a décidé, en 2010, de faire du 28 juillet la Journée mondiale contre l'hépatite. Celle-ci vise à faire mieux comprendre le problème mondial de santé publique qu'est l'hépatite et à stimuler le renforcement des mesures de prévention et de lutte dans tous les pays du monde. Cette année, à la veille de la Journée mondiale, l'OMS publie un nouveau cadre mondial pour combattre cette maladie, intitulé « Prévention et lutte contre l'hépatite virale: cadre pour une action mondiale », avec quatre domaines d'action prioritaires pour prévenir et traiter ces infections. La sensibilisation, avec la promotion des partenariats et la mobilisation des ressources, représente la première de ces priorités, suivie de l'intégration des données scientifiques dans la politique et l'action, de la prévention de la transmission et du dépistage, des soins et

du traitement. L'OMS collaborera avec ses États Membres et ses partenaires pour aider à élargir l'accès des personnes qui en ont besoin aux programmes de prévention, de soins et de traitement. Le cadre orientera l'élaboration de stratégies régionales et spécifiques dans les pays pour combattre l'hépatite, précise l'OMS. Il existe cinq virus de l'hépatite, définis par les types A, B, C, D et E. Les types B et C sont très préoccupants parce qu'une grande proportion des sujets infectés par ces virus peuvent ne ressentir aucun symptôme au premier stade de la maladie et ne se rendre compte de leur infection qu'une fois arrivée au stade de la maladie chronique, parfois plusieurs décennies plus tard. De plus, ces deux virus, à l'origine de près de 80% des cas de cancer du foie, sont la principale cause de cancer hépatique et de cirrhose. Les hépatites B, C et D se transmettent par l'intermédiaire du sang d'une personne infectée, par exemple lors d'injections à risque ou de transfusions de sang non dépisté, ou lors de rapports sexuels non protégés dans le cas de l'hépatite B ou C. Le type D n'infecte que les personnes déjà atteintes par le type B. Les types A et E se transmettent en général par l'intermédiaire d'eau ou d'aliments contaminés et sont étroitement liés à un assainissement insuffisant et à une mauvaise hygiène personnelle.

## **OUVERTURE DES JEUX OLYMPIQUES DE LONDRES**

Le monde entier a les yeux braqués ce soir sur la capitale britannique, Londres. En effet le stade olympique de cette ville abrite à partir de 19h30 Gmt la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques 2012. Cette fête commencera par la levée du drapeau britannique dans le stade par l'hymne national de ce pays. Ensuite une présentation de la culture britannique à travers de représentations artistiques, chantées, dansées et théâtralisées sous la houlette de Danny Boyle réalisateur et producteur anglais. Après quoi, il y aura un défilé par nation. Et c'est la Grèce qui ouvrira le bal du fait de son rôle joué dans les origines des Jeux olympiques. Ce sont les athlètes grecs qui défileront en dernier lieu. Ensuite on ouvrira la série des discours avant que la flamme n'entre enfin dans le stade pour enflammer le chaudron olympique. 70 moutons, 12 chevaux, trois vaches, deux chèvres, dix poulets et trois chiens de Bergers seront rassemblés dans le stade olympique, transformé pour l'occasion en un idyllique paysage champêtre. La cérémonie va durer environs deux heures. La capitale londonienne s'attend à plus de 10 489 athlètes. Qui vont s'affronter à partir d'aujourd'hui jusqu'au 12 août prochain.

## **AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES**

### **HAÏTI : D'OU VIENNENT LES RESSOURCES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2012/2013 ?**

Les ressources incluses dans le projet de loi de finances de l'exercice fiscal 2012/2013 sont constituées des recettes fiscales et des dons de pays étrangers et organisations internationales.

#### **La fiscalité**

57,44% des plus de 51 milliards de gourdes prévues comme recettes fiscales dans le projet de loi de finances de l'exercice fiscal 2012/2013 devront être collectés par l'Administration générale des douanes (AGD). Selon les prévisions de ce projet de loi, la douane percevra plus de 29,5 milliards de gourdes de recettes, dont les impôts sur le commerce extérieur et des transactions internationales équivalant à 58,57%. Les droits d'assises, les taxes sur les véhicules à moteur et les recettes non fiscales représentent respectivement 6,88%, 1,45% et 32,82% des parts et 29,54 millions de gourdes dans d'autres rubriques non citées dans le projet de loi.

La Direction générale des impôts (DGI), devra, selon les prévisions du gouvernement, collecter 21 860 870 000 gourdes. Les Impôts sur le revenu doivent rapporter à la DGI durant cet exercice fiscal plus de 11,69 milliards de gourdes, soit 53,5% des prévisions. Les Taxes sur le chiffre d'affaires, seront de 5,32 milliards de gourdes (24,36%). La DGI doit aussi collecter 5,45 millions de gourdes de droits d'assises et 4,29 milliards de gourdes d'impôts divers.

#### **Les dons étrangers**

Des gouvernements étrangers et des organismes internationaux contribuent au financement du budget. En effet, 34,65% du budget de cet exercice sera couvert par ces financements. Onze organismes internationaux s'engagent à allouer 27 181 981 413 gourdes. Onze états étrangers se sont engagés à contribuer à hauteur de 18 400 182 279 gourdes.

Parmi ces 11 organismes internationaux, c'est la Banque interaméricaine de développement (BID) qui va décaisser la plus forte



somme. En effet, plus de 12,8 milliards de gourdes seront apportées par la BID ; la Banque mondiale s'engage à fournir plus de 6,45 milliards de gourdes. L'Union européenne et le Fonds mondial, vont allouer respectivement plus de 4,83 et 1,48 milliards de gourdes . Les autres contributions , moins d'un milliard de gourdes, seront fournies par les organismes qui suivent : UNICEF, FIDA, UNASUR, PNUD, UNESCO, FNUAP, PEPFAR.

Les États-Unis, le Canada et le Brésil sont les pays qui prennent le plus d'engagements dans ce budget. Les Américains s'engagent à donner plus de 6,6 milliards de gourdes, le Canada et le Brésil plus de 2 milliards. Les autres gouvernements sont notamment , l'Espagne (1 995), le Japon (1 647), la France (1,124) et le Mexique (1 005), Taiwan, l'Allemagne, Cuba et le Koweït .

## **AFRIQUE**

### **GHANA : LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE JOHN ATTA MILLS EST MORT**

Le chef d'Etat Ghanéen John Evans Atta Mills est décédé mardi après-midi, selon un communiqué officiel de la présidence. Le président ghanéen John Evans Atta Mills est mort, selon un communiqué officiel de la présidence. Agé de 68 ans, il est décédé quelques heures après être tombé malade. « C'est le cœur lourd (...) que nous annonçons la mort soudaine et prématurée du président de la République du Ghana », a indiqué dans un communiqué la présidence. Le 18 juin, il était parti faire des examens médicaux aux Etats-Unis. Plusieurs rumeurs circulaient depuis plusieurs jours sur son décès. Né le 21 juillet 1947, à Tarkwa, dans l'ouest du pays, John Atta Mills a accédé à la tête du pays le 7 janvier 2009. Ce professeur de Droit fiscal et ancien directeur du service général des impôts, est un ancien élève du collège Achimota, qui a formé l'élite ghanéenne depuis 1927. Il est diplômé en Droit de l'université de Legon (au Ghana) où il a effectué l'essentiel de sa carrière. John Atta-Mills est aussi titulaire d'un doctorat obtenu à la School of Oriental and African Studies, à Londres. Auteur de plusieurs ouvrages, il a enseigné à Temple University, aux États-Unis, et à Leiden University, aux Pays-Bas. Réputé très humble, John Atta-Mills a effectué son parcours politique aux côtés de Jerry John Rawlings, l'ancien président ghanéen. Il a été le vice-président de ce dernier entre 1997 et 2000 et est resté proche de lui pendant sa campagne. Certains de ses détracteurs ont cru lire dans sa candidature l'ombre agissante de Jerry John Rawlings.

**PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**



# ÉTAT DES MARCHÉS

## ASIE

La Bourse de Tokyo a terminé la séance de jeudi en hausse de 0,92%, en raison d'achats opportunistes sur fond de léger repli du yen face à l'euro. A la clôture, l'indice Nikkei 225 des valeurs vedettes a gagné 77,20 points à 8.443,10 points, mettant fin à une série de quatre journées de baisse consécutives. L'indice élargi Topix de tous les titres du premier tableau a de son côté grimpé de 1,20%, prenant 8,45 points à 714,91 points. L'activité a été très moyenne, avec 1,91 milliard d'actions échangées sur le premier marché.

## ÉTATS UNIS

Wall Street s'est nettement appréciée jeudi, stimulée par des propos du président de la Banque centrale européenne (BCE), Mario Draghi, qui s'est dit prêt à faire le nécessaire pour préserver l'euro, et de bons indicateurs américains: le Dow Jones a pris 1,67% et le Nasdaq 1,37%. Selon les chiffres définitifs à la clôture, le Dow Jones Industrial Average s'est apprécié de 211,88 points à 12.887,93 points, et le Nasdaq, à dominante technologique, de 39,01 points à 2.893,25 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500 s'est adjugé 1,65% (+22,13 points) à 1.360,02 points. La Bourse de New York n'a pas caché son enthousiasme jeudi, après des propos du président de la BCE, Mario Draghi, qui l'ont rassurée sur la volonté de la zone euro à répondre de manière perçue comme plus ferme à la crise. "M. Draghi a enfin envoyé un message clair au marché: que (la BCE) ferait tout son possible pour sauver l'euro, ce qui suggère que l'on se dirige probablement vers une action coordonnée" des banques centrales, "du côté européen comme du côté de la Réserve fédérale américaine.

## EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé jeudi sur un fort rebond, saluant les propos de Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne, selon lesquels l'institution est à prêter tout faire pour assurer la pérennité de l'euro dans le cadre de son mandat. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en hausse de 4,07% à 3.207,12 points. Le Footsie britannique a pris 1,36% et le Dax allemand 2,75%, tandis que l'indice paneuropéen Eurostoxx 50 a fait un bond en avant de 4,26%. Madrid s'est adjugé 6,06% et Milan 5,62%. Ces propos ont également fait retomber le rendement de l'emprunt à 10 ans espagnol, qui avait atteint 7,5% la veille, sous la barre des 7% généralement considérée comme intenable à long terme pour permettre à un Etat de se financer sur les marchés.

## CHANGE

L'euro poursuivait son rebond face au dollar jeudi, porté par des propos du président de la Banque centrale européenne (BCE), Mario Draghi, interprétés comme un signe d'un éventuel programme de rachats d'obligations souveraines pour enrayer la hausse des taux. Vers 21H00 GMT, l'euro valait 1,2280 dollar, grimpant même vers 14H05 GMT à son plus haut niveau depuis deux semaines et demi à 1,2330 dollar, contre 1,2153 dollar mercredi vers 21H00 GMT. Il était tombé en séance mardi à 1,2043 dollar, son niveau le plus faible depuis le 10 juin 2010. L'euro rebondissait aussi face à la monnaie nippone, à 96,02 yens contre 95,04 yens mercredi. Il est tombé mardi à 94,12 yens, son niveau le plus faible depuis fin novembre 2000. Le dollar restait stable face au yen, à 78,29 yens contre 78,19 yens la veille. Vers 21H00 GMT, la livre britannique progressait légèrement face à l'euro, à 78,29 pence pour un euro, et montait nettement face au billet vert, à 1,5680 dollar. La devise helvétique restait stable face à l'euro, à 1,2008 franc suisse pour un euro, et repartait à la hausse face au dollar, à 0,9777 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,3841 yuans pour un dollar contre 6,3885 yuans la veille.

## MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole ont ouvert en hausse jeudi à New York, galvanisés par les propos du président de la Banque centrale européenne (BCE) Mario Draghi qui s'est dit prêt à prendre toutes les mesures pour préserver l'euro. Vers 13H20 GMT, le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en septembre gagnait 96 cents par rapport à la clôture de mercredi, à 89,96 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex).

## PRÉPARÉE PAR WESLEY AMINATA



## MANAGEMENT ET DROIT

### QUE FAIRE EN CAS DE REFUS PAR L'ADMINISTRATION DE LA RUPTURE CONVENTIONNELLE ?

L'administration peut refuser d'homologuer une rupture conventionnelle ou la déclarer irrecevable. Que faire en ce cas ? La DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) est chargée d'homologuer les ruptures conventionnelles. L'article L1237-14 du code du travail prévoit en effet qu'« à l'issue du délai de rétractation, la partie la plus diligente adresse une demande d'homologation à l'autorité administrative, avec un exemplaire de la convention de rupture. Un arrêté du ministre chargé du travail fixe le modèle de cette demande (voir notre précédent article présentant les nouveaux formulaires d'homologation). L'autorité administrative dispose d'un délai d'instruction de quinze jours ouvrables, à compter de la réception de la demande, pour s'assurer du respect des conditions prévues à la présente section et de la liberté de consentement des parties. A défaut de notification dans ce délai, l'homologation est réputée acquise et

l'autorité administrative est dessaisie.

### **A quelle autorité administrative (DIRECCTE) adresser la demande ?**

La DIRECCTE compétente pour instruire la demande d'homologation est celle dont dépend l'employeur du salarié partie à la convention de rupture, c'est-à-dire, la DIRECCTE dont relève l'établissement où est employé le salarié.

### **Que se passe-t-il lorsque la demande n'est pas adressée à la DIRECCTE territorialement compétente ?**

La DIRECCTE doit alors transmettre la demande à celle qui est compétente et en aviser les parties. Dans ce cas, le délai d'instruction ne court pas (Circulaire DGT n°2008-11 du 22 juillet 2008).

### **Que se passe-t-il lorsque le dossier est incomplet ?**

Un dossier est incomplet lorsque ne figurent pas certaines informations, par exemple les renseignements afférents aux salaires perçus les 12 derniers mois, absence de mention du délai de rétractation, de la date envisagée pour la rupture du contrat de travail, d'une signature etc. Le dossier est alors considéré comme irrecevable et les parties doivent en être informées par l'administration qui leur adresse une notification d'irrecevabilité en précisant les motifs.

### **Que faire en cas d'irrecevabilité de la demande ?**

Les parties ne peuvent en aucun cas se prévaloir de l'acquisition d'une homologation implicite à l'issue du délai d'instruction légal (il y a homologation implicite ou « tacite » lorsque l'administration ne notifie pas sa décision dans le délai d'instruction). Les parties ne peuvent donc pas considérer que leur rupture conventionnelle est homologuée du fait de l'absence de réponse de l'administration. Elles ne peuvent pas non plus se contenter de transmettre les éléments manquants ou un formulaire corrigé ; il faut encore que les délais de procédure soient respectés, tel le délai de rétractation. C'est ce qu'a précisé l'administration dans une circulaire dénommée « Questions-réponses relatif à la rupture conventionnelle » en date du 17 septembre 2008 : « En cas d'irrecevabilité, il faut inviter les parties à transmettre une nouvelle demande complète et conforme quant aux délais de procédure. En effet, d'une part, aucune disposition législative n'ayant prévu la suspension du délai d'instruction, la transmission de pièces complémentaires aurait pour effet de réduire ce délai. D'autre part, un élément nécessaire à l'instruction et manquant sur la demande pourrait vicier le consentement d'une des parties à la rupture conventionnelle ». Dans un document dénommé « Remplir l'imprimé : attention à ne pas oublier les éléments essentiels », l'administration précise : « si votre demande est irrecevable, vous devez envoyer un nouveau formulaire complet à l'autorité administrative. Vous pouvez reporter les dates inscrites dans la première demande, à l'exception de la date envisagée de la rupture, qui doit tenir compte du nouveau délai d'instruction de l'administration. A compter du lendemain de la réception de la nouvelle demande, la DDTEFP [devenue la DIRECCTE] dispose de 15 jours ouvrables (sont exclus les dimanches et les jours fériés) pour instruire le dossier. Si ce délai de 15 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant ».

### **Dans quelles hypothèses peut-il y avoir refus d'homologation ?**

Contrairement à l'irrecevabilité qui sanctionne une demande incomplète, le refus d'homologation s'impose lorsqu'il apparaît, lors du contrôle de l'administration, qu'un élément substantiel manque ou n'a pas été respecté. Ainsi, La DIRECCTE va vérifier le

libre consentement des parties à la rupture ainsi que tous les éléments qui fondent l'accord du salarié et le respect de prescriptions légales (montant de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle, respect du délai de rétractation de 15 jours calendaires, tenue d'au moins un entretien, respect des conditions d'assistance des parties à l'entretien conformément à l'article L.1237-12 du code du travail, date de rupture du contrat de travail antérieure à la fin du délai d'instruction de l'administration). La DIRECCTE vérifie « que les garanties prévues par la loi ont été respectées, que le consentement des parties est libre, et que la rupture conventionnelle ne s'inscrit pas dans une démarche visant à contourner des procédures et des garanties légales (périodes de protection de l'emploi, accident du travail, maladie professionnelle, maternité, maladie de droit commun ; procédures de rupture pour inaptitude médicale ; procédure de licenciement engagée ...) » (Circulaire DGT n°2008-11 du 22 juillet 2008). Si l'un de ces éléments substantiels fait défaut, la DIRECCTE est en droit de refuser l'homologation en motivant sa décision et en précisant les raisons de fait et de droit qui la conduisent à ce refus.

### **Que faire en cas de refus de la demande d'homologation ?**

La direction du travail précise dans un imprimé diffusé par l'ensemble des directions régionales : « si votre demande fait l'objet d'un refus d'homologation, vous devez signer une nouvelle convention, respecter le délai de rétractation et envoyer le nouveau formulaire à l'administration, qui dispose d'un délai de 15 jours ouvrables pour instruire la nouvelle demande » (document « Remplir l'imprimé : attention à ne pas oublier les éléments essentiels »). Si le refus d'homologation persiste, il convient alors de saisir le Conseil de Prud'hommes dans le délai de 12 mois (excepté pour les salariés protégés dont le contentieux relève en ce cas de la juridiction administrative). L'article L1237-14 alinéa 4 du code du travail précise en effet : « L'homologation ne peut faire l'objet d'un litige distinct de celui relatif à la convention. Tout litige concernant la convention, l'homologation ou le refus d'homologation relève de la compétence du conseil des prud'hommes, à l'exclusion de tout autre recours contentieux ou administratif. Le recours juridictionnel doit être formé, à peine d'irrecevabilité, avant l'expiration d'un délai de douze mois à compter de la date d'homologation de la convention ».

### **Qu'advient-il du contrat de travail dans cette hypothèse ?**

La validité de la convention de rupture étant subordonnée à son homologation, la convention n'a alors aucune validité. Le contrat de travail n'est pas rompu et continue de s'exécuter dans les conditions habituelles.

### **Que faire si la DIRECCTE ne répond pas à la demande d'homologation de la rupture conventionnelle ?**

Il s'agit de la situation suivante : la demande d'homologation a été adressée à la DIRECCTE. A l'issue du délai d'instruction, les parties à la rupture conventionnelle n'ont reçu aucune réponse. A défaut de notification d'acceptation ou de rejet de l'homologation, celle-ci est alors réputée acquise : on parle d'homologation « tacite » ou « implicite ». Il est possible de demander à la DIRECCTE une attestation implicite d'homologation (cf annexe 1 de la circulaire DGT n°2008-11 du 22 juillet 2008, qui prévoit cette possibilité). Une telle attestation peut être demandée par POLE EMPLOI afin de s'assurer que la convention de rupture a bien été homologuée. A défaut d'homologation, POLE EMPLOI est en effet fondé à refuser de verser des allocations d'assurance chômage au salarié (en ce sens : Cour d'appel de Paris – 6 avril 2012 n°11-06828).

**PREPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD**



## TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er juillet 2012 à **9,40 €** soit **1425,7 € brut mensuel** sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaire ( **1120 net** ).

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO.

Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

L'indice du coût de la construction (ICC), s'élève au 4e trimestre 2011 à 1.638 points soit une augmentation annuelle de 6,85 %. Au quatrième trimestre 2011, l'indice des loyers commerciaux s'établit à 106,28. Sur un an, il est en hausse de 3,26 %.

### POPULATION

POPULATION:2010: 407 205 habitants

### OFFRE

PIB 2010 : 8,9 dont 34 % de PIB non marchand ( 3,1 )

IMPORTATIONS 2010: 2,5

RESSOURCES TOTALES : 11,4

### DEMANDE

CONSOMMATION 2010:10,3

INVESTISSEMENT 2010 : 0,8

EXPORTATIONS 2010 : 0,3

DEMANDE TOTALE : 11,4

### PRIX

MAI 2012 : 1,3% SUR UN AN

### EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI EN AVRIL : 64.610

OFFRE D'EMPLOI EN AVRIL :NC

### NOMBRE D'ENTREPRISES

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES MARS 2012 : 542

### OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MEDIA CARAIBE : 22 BIS  
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

**INTERNET :** SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;  
**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**  
COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES  
COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:  
Abonnement : 0690 40 42 55 ;  
Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;  
Agence de presse : Média info



**Pensez ENVIRONNEMENT : n'imprimez que si nécessaire**